

Date d'émission: 05-Nov 2020

Date de revision: 22-Jan 2021

Version: 2

## RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

### 1.1. Identificateur de produit

**Nom du produit** CellRescue Preservative Tubes  
9601 / 9602

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation recommandée** Réactif d'essai

**Utilisations déconseillées** Indisponible

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Société:** Menarini Silicon Biosystems, Inc.  
3401 Masons Mill Rd #100  
Huntingdon Valley, PA 19006 USA

**Pour plus d'informations, contacter:** 1 (800)  
381-49  
29

**Adresse e-mail:** Us-info@siliconbiosystems.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

**Numéro d'appel d'urgence** Within USA and Canada: (303) 389-1805  
Outside USA and Canada: +1 (303) 389-1805

## RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange Règlement (CE) no. 1272/2008

<b>Sensibilisation cutanée</b>	Catégorie 1 - (H317)
<b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>	Catégorie 2 - (H341)

### 2.2. Éléments d'étiquetage



**Mention d'avertissement**  
Attention

**Mentions de danger**  
**Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)**  
P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation

P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité  
 P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage  
 P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols  
 P362 + P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation  
 P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée  
 P264 - Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation  
 P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail  
 P321 - Traitement spécifique (Rubrique 4.1 pour plus d'informations)  
 P308 + P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin  
 P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon  
 P333 + P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin  
 P405 - Garder sous clef  
 P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales applicables

### **2.3. Autres dangers**

Aucune information disponible.

## **RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

### **3.1 Substances**

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	No. CE	Classification selon le règlement (CE) no. 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
Polyethylene glycol 25322-68-3	0.1833	Aucune donnée disponible	0.5	Aucune donnée disponible	-	-	-
Secret industriel	< 5	Aucune donnée disponible	Aucune information disponible	Acute Tox. 4 (H332) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) Skin Sens. 1 (H317) Muta. 2 (H341)	-	-	-

## **RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS**

### **4.1. Description des premiers secours**

#### **Inhalation**

En cas d'inhalation. Transporter la victime à l'air frais. En l'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance; pratiquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque raccordé à un insufflateur manuel muni d'une valve anti-retour, ou autre dispositif médical respiratoire approprié.

#### **Contact oculaire**

En cas de contact oculaire, retirer les lentilles de contact et rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles de contact si la victime en porte. Consulter un médecin en cas de symptômes.

#### **Contact avec la peau**

En cas de contact. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes en retirant les chaussures et vêtements contaminés. Consulter un médecin. Laver les vêtements avant réutilisation. Détruire les chaussures contaminées

**Ingestion** EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente.

#### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

**Symptômes** Indisponible.

#### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

**Note au médecin** Traiter les symptômes.

### **RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

#### **5.1. Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés** Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.

**Moyens d'extinction inappropriés** Indisponible.

#### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

**Dangers spécifiques dus au produit chimique** Aucune information disponible.

#### **5.3. Conseils aux pompiers**

**Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

### **RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

#### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Précautions individuelles** Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

**Pour les secouristes** Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

#### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

**Précautions pour la protection de l'environnement** Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts.

#### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

**Méthodes de confinement** Déversement important: Absorber avec une matière absorbante inerte. Conserver dans des récipients correctement étiquetés. Petit déversement.

**Méthodes de nettoyage** Conserver dans des récipients fermés adaptés à l'élimination. Traiter la matière récupérée comme indiqué dans la section relative à l'élimination des déchets.

**Prévention des dangers secondaires** Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

#### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

## RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Conseils relatifs à la manipulation sans danger** Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter toute inhalation du produit. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

**Remarques générales en matière d'hygiène** Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Se laver abondamment après manipulation et avant de manger ou de boire. Laver les vêtements avant réutilisation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Conditions de conservation** Stocker le contenu sous 4-30 °C. Conserver les récipients bien fermés et dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Conserver sous clé et hors de portée des enfants.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

#### **Mesures de gestion des risques (RMM)**

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

## RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Belgique	Bulgarie	Croatie
Polyethylene glycol 25322-68-3	-	STEL 4000 mg/m <sup>3</sup> TWA: 1000 mg/m <sup>3</sup>	-	-	-
Nom chimique	Chypre	République tchèque	Danemark	Estonie	Finlande
Polyethylene glycol 25322-68-3	-	-	TWA: 1000 mg/m <sup>3</sup>	-	-
Secret industriel	-	-	Ceiling: 0.2 ppm Ceiling: 0.5 mg/m <sup>3</sup>	-	TWA: 0.02 mg/m <sup>3</sup>
Nom chimique	France	Allemagne	Allemagne MAK	Grèce	Hongrie
Polyethylene glycol 25322-68-3	-	-	TWA: 250 mg/m <sup>3</sup> Ceiling / Peak: 500 mg/m <sup>3</sup> TWA: 200 mg/m <sup>3</sup> TWA: 1000 mg/m <sup>3</sup>	-	-
Secret industriel	-	-	Skin	-	-
Nom chimique	Irlande	Italie	Italie REL	Lettonie	Lituanie
Secret industriel	STEL: 0.3 mg/m <sup>3</sup>	-	-	-	-
Nom chimique	Portugal	Roumanie	Slovaquie	Slovénie	Espagne
Polyethylene glycol 25322-68-3	-	-	TWA: 1000 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1000 mg/m <sup>3</sup> STEL: STEL mg/m <sup>3</sup>	-
Secret industriel	TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup>	-	-	-	TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup>
Nom chimique	Suède	Suisse	Royaume-Uni		
Polyethylene glycol 25322-68-3	-	TWA: 1000 mg/m <sup>3</sup>	-		

**Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle**

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

**Niveau dérivé sans effet (DNEL)** Indisponible.  
**Concentration prévisible sans effet (PNEC)** Indisponible.

**8.2. Contrôles de l'exposition**
**Équipement de protection individuelle**

<b>Protection des yeux/du visage</b>	Aucun exigé pour l'utilisation par les consommateurs. Des lunettes de sécurité à écrans latéraux sont recommandées contre les expositions médicales ou industrielles.
<b>Protection de la peau et du corps</b>	Aucun exigé pour l'utilisation par les consommateurs. Porter des vêtements de protection chimique (tels que gants, tablier, bottes ou combinaison intégrale en néoprène, le cas échéant).
<b>Protection respiratoire</b>	Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, porter un dispositif de protection respiratoire homologué NIOSH/MSHA. Des respirateurs à adduction d'air en pression positive peuvent être nécessaires en cas de concentration atmosphérique élevée du contaminant. Un dispositif de protection respiratoire doit être fourni conformément aux réglementations locales en vigueur.
<b>Remarques générales en matière d'hygiène</b>	Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.
<b>Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement</b>	Stocker dans un récipient fermé. Ne pas laisser pénétrer les égouts, le sol ou les étendues d'eau.

**RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**
**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>État physique</b>	Liquide
<b>Aspect</b>	Transparent
<b>Couleur</b>	Indisponible
<b>Odeur</b>	Indisponible.
<b>Seuil olfactif</b>	Indisponible

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
<b>Melting point/freezing point</b>	Aucune donnée disponible	
<b>Boiling point/boiling range</b>	Aucune donnée disponible	
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Aucune donnée disponible	
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air</b>		
<b>Limite supérieure d'inflammabilité:</b>	Aucune donnée disponible	
<b>Limite inférieure d'inflammabilité</b>	Aucune donnée disponible	
<b>Point d'éclair</b>	Aucune donnée disponible	
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Aucune donnée disponible	
<b>Température de décomposition</b>		
<b>pH</b>	7.0	

**CellRescue Preservative Tubes**

<b>pH (en solution aqueuse)</b>	Aucune donnée disponible
<b>Viscosité cinématique</b>	Aucune donnée disponible
<b>Viscosité dynamique</b>	Aucune donnée disponible
<b>Hydrosolubilité</b>	Aucune donnée disponible
<b>Solubilité(s)</b>	Aucune donnée disponible
<b>Coefficient de partage</b>	Aucune donnée disponible
<b>Pression de vapeur</b>	Aucune donnée disponible
<b>Densité relative</b>	Aucune donnée disponible
<b>Masse volumique apparente</b>	Aucune donnée disponible
<b>Densité</b>	1.01 gm/ml.
<b>Densité de vapeur</b>	Aucune donnée disponible
<b>Caractéristiques des particules</b>	
<b>Granulométrie</b>	Aucune information disponible
<b>Distribution granulométrique</b>	Aucune information disponible

**9.2. Autres informations**
**9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique**

Sans objet

**9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité**

Aucune information disponible

**RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**
**10.1. Réactivité**
**Réactivité** Indisponible.

**Remarques** Indisponible.

**10.2. Stabilité chimique**
**Stabilité** Stable dans les conditions de stockage recommandées.

**Données d'explosion**
**Sensibilité aux impacts mécaniques** Indisponible.

**Sensibilité aux décharges électrostatiques** Indisponible.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**
**Possibilité de réactions dangereuses** Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

**10.4. Conditions à éviter**
**Conditions à éviter** Variations extrêmes de température et lumière du jour directe.

**10.5. Matières incompatibles**
**Matières incompatibles** Indisponible.

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits dangereux résultant de la décomposition Indisponible.

## RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Informations sur les voies d'exposition probables

##### Informations sur le produit

<b>Inhalation</b>	Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.
<b>Contact oculaire</b>	En cas de contact oculaire, peut provoquer une irritation.
<b>Contact avec la peau</b>	En cas de contact répété ou prolongé, peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibles.
<b>Ingestion</b>	L'ingestion n'est pas une voie d'exposition probable. L'ingestion accidentelle peut être nocive pour le système nerveux central.

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale)	6,547.10 mg/kg
ETAmél(inhalation-poussières/ brouillard)	49.10 mg/l

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation		
Polyethylene glycol	= 22 g/kg (Rat)	> 20 g/kg (Rabbit)	-		
Secret industriel	= 200 mg/kg (Rat)	= 12700 mg/kg (Rabbit)	= 2.44 mg/L (Rat) 4 h		

#### Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques d'une exposition à court et à long terme

<b>Corrosion/irritation cutanée</b>	Indisponible.
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Peut provoquer une irritation oculaire.(secret industriel)
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	Sensibilisant cutané chez le cobaye. .(secret industriel)
<b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>	Les expériences sur l'animal ont mis en évidence des effets mutagènes et tératogènes. .(secret industriel)
<b>Cancérogénicité</b>	N'est pas un cancérogène probable pour l'humain.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Indisponible.
<b>STOT - exposition unique</b>	Aucun effet connu dans les conditions normales d'utilisation.
<b>STOT - exposition répétée</b>	Aucun effet connu dans les conditions normales d'utilisation.
<b>Danger par aspiration</b>	Sans objet.

### 11.2. Informations sur d'autres dangers

#### 11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

**CellRescue Preservative Tubes**

**Propriétés perturbatrices endocriniennes** Aucune information disponible.

**11.2.2. Autres informations**

**Autres effets néfastes** Indisponible.

**RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**
**12.1. Toxicité**
**Écotoxicité**

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
Polyethylene glycol 25322-68-3	-	5000: 24 h Carassius auratus mg/L LC50	-	
Secret industriel	348.59: 96 h Pseudokirchneriella subcapitata mg/L EC50 static 500: 72 h Desmodesmus subspicatus mg/L EC50 500: 96 h Desmodesmus subspicatus mg/L EC50	215: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 static	-	404: 48 h Daphnia magna mg/L EC50

**12.2. Persistance et dégradabilité**

**Persistance et dégradabilité** Facilement biodégradable.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

**Bioaccumulation** LA MATIÈRE N'EST PAS BIOACCUMULABLE.

Nom chimique	Coefficient de partage
Secret industriel	-0.85

**12.4. Mobilité dans le sol**

**Mobilité dans le sol** Après rejet, s'adsorbe dans le sol.

**Mobilité** Ce produit contient un produit chimique qui devrait avoir une très grande mobilité dans le sol.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

**Évaluation PBT et vPvB** Indisponible.

**12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes**

**Propriétés perturbatrices endocriniennes** Indisponible.

**12.7. Autres effets néfastes**

Indisponible.



## RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

<b>Déchets de résidus/produits inutilisés</b>	L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.
<b>Emballages contaminés</b>	L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. Ne pas réutiliser le récipient.
<b>Codes de déchets/désignations de déchets selon EWC/AVV</b>	Indisponible.

## RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### IATA

<b>14.1 UN/ID no.</b>	Non réglementé
<b>14.2</b>	
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	Non réglementé
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	Non réglementé
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	Sans objet
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	
<b>Dispositions spéciales</b>	Aucun(e) connu(e)

### IMDG

<b>14.1 UN/ID no.</b>	Non réglementé
<b>14.2</b>	
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	Non réglementé
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	Non réglementé
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	Sans objet
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	
<b>Dispositions spéciales</b>	Indisponible
<b>14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI</b>	Indisponible

### RID

<b>14.1 UN/ID No.</b>	Non réglementé
<b>14.2</b>	
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	Non réglementé
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	Non réglementé
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	Sans objet
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	
<b>Dispositions spéciales</b>	Aucun(e) connu(e)

### ADR

<b>14.1 UN/ID no.</b>	Non réglementé
<b>14.2</b>	
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	Non réglementé
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	Non réglementé
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	Sans objet
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	
<b>Dispositions spéciales</b>	Aucun(e) connu(e)

**RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Réglementations nationales****Maladies professionnelles (R-463-3, France)****Union européenne**

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

**Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :**

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

**Polluants organiques persistants**

Sans objet

**Règlement (CE) no. 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone**

Sans objet

**Inventaires internationaux****Légende :**

**TSCA** - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

**DSL/NDSL** - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

**EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

**ENCS** - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

**IECSC** - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

**KECL** - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

**PICCS** - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

**AICS** - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

**Rapport sur la sécurité chimique** Indisponible

**RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS****Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité****Texte intégral des mentions H citées dans la section 3**

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H332 - Nocif par inhalation

H341 - Susceptible d'induire des anomalies génétiques

**Légende**

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation

**CellRescue Preservative Tubes**
**Légende Section 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

TWA	TWA (moyenne pondérée STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme, États-Unis)
Plafond	Valeur limite maximale *	Désignation « Peau »

**Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS**

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)  
 Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)  
 Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)  
 EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)  
 Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)  
 FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)  
 EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV  
 Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)  
 Base de données sur les substances dangereuses  
 International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)  
 Classification SGH, Japon  
 Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)  
 NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)  
 National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)  
 National Library of Medicine's PubMed database (NLM PUBMED)  
 NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)  
 CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)  
 Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité  
 Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV  
 Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation  
 Organisation mondiale de la santé

**Date de révision** 22-Jan 2021  
**Date d'émission** 05-Nov 2020

Versionne	Date d'émission	Motif de la révision
1	05-Nov 2020	-
2	22-Jan 2021	Nouveau EU format SDS

**Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) no. 1272/2008.**

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

**Fin de la Fiche de données de sécurité**

**EU SDS version information - EGHS**

UL release date: 4 November 2020  
 GHS Revision 7